

**Première réunion à participation non limitée du Comité des
représentants permanents auprès du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains :
examen à mi-parcours de haut niveau**

29 juin–1^{er} juillet 2021

Notification de la Directrice exécutive

I. Informations générales à l'intention des États membres

**A. Renforcement de la gouvernance du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

1. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) et a décidé également que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains conformément à sa résolution 72/226 et a approuvé ses conclusions et recommandations concernant le changement de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat. Ces conclusions et recommandations, qui ont été transmises à l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans le document A/73/726, préconisaient que l'organe directeur d'ONU-Habitat soit un organe intergouvernemental à participation universelle et qu'il tienne à Nairobi, tous les quatre ans, une session de cinq jours.
3. Par suite, la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue au siège d'ONU-Habitat à Nairobi du 27 au 31 mai 2019.
4. À cette session, dans sa décision 1/1, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté son règlement intérieur (HSP/HA.1.HLS.2). Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, le Comité des représentants permanents tient une réunion à participation non limitée deux fois tous les quatre ans : une fois avant la session d'ONU-Habitat pour préparer la session et une fois avant la réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours.

B. Dates, ordre du jour, lieu et participation

5. En application de la décision 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat énonçant le règlement intérieur de l'Assemblée, en particulier l'article 23, le Bureau du Comité des représentants permanents a recommandé, lorsqu'il s'est réuni le 24 février 2021, que la réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat se déroule du 29 juin au 1^{er} juillet 2021.
6. L'ordre du jour provisoire recommandé par le Bureau à sa réunion du 24 février 2021 peut être consulté sur le site de la réunion [ici](#). En application du paragraphe 3 de l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les documents de fond de la réunion seront publiés le 18 mai 2021, soit 42 jours avant le commencement de la réunion.
7. Le Bureau a recommandé qu'en raison de la poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la réunion se tienne sous une forme hybride, alliant une réunion en ligne des représentants basés hors de Nairobi avec une réunion en présentiel des représentants des missions permanentes à Nairobi, en fonction des mesures de précaution rendues nécessaires par la pandémie. Le Bureau a en outre recommandé que la Directrice exécutive prenne des dispositions en

vue d'assurer l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU. Le Bureau a également demandé à la Directrice exécutive de continuer de revoir la situation en consultation avec la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le représentant du Gouvernement kényan, qui suivent tous deux l'évolution de la pandémie, afin de choisir les meilleurs arrangements possibles pour la réunion.

8. La réunion sera ouverte le mardi 19 juin 2021 à 9 heures (heure de Nairobi (TU+3)). Les participants à la réunion en ligne devraient être installés et connectés avant 8 h 45.

9. Des instructions concernant l'accès à la réunion en ligne seront communiquées aux participants le 24 juin 2021 ou après.

10. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les réunions de haut niveau d'examen à mi-parcours du Comité des représentants permanents sont ouvertes à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées des Nations Unies accréditées auprès d'ONU-Habitat. Conformément aux articles 29 et 64, tout État qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies peut participer aux délibérations du Comité des représentants permanents sans droit de vote, mais peut présenter des propositions qui peuvent être mises aux voix à la demande de tout membre du Comité. De même, conformément à l'article 65, des représentants d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations apparentées peuvent participer, sans droit de vote et sans pouvoir faire de propositions, aux délibérations du Comité sur les questions relevant de leur domaine d'activité. Enfin, conformément aux articles 66 à 69, les autorités locales, les partenaires du Programme pour l'habitat et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent assister en qualité d'observateurs aux séances publiques de l'Assemblée d'ONU-Habitat et de ses organes intersessions, qui comprennent les réunions du Comité des représentants permanents.

II. Principales questions qui seront examinées

11. Le Comité des représentants permanents examinera notamment, durant sa réunion aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau, les principales questions suivantes :

- a) Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
- b) Mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- c) Progrès réalisés dans l'application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ;
- d) Mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- e) Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial ;
- f) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles ;
- g) Élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents.

III. Consultations officielles

12. Pour faciliter les travaux du Comité des représentants permanents, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser des consultations officielles en ligne entre les groupes régionaux sur diverses questions, y compris sur tout projet de document final, pour examen et adoption possible par le Comité des représentants permanents à sa réunion aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau. Les demandes à cet effet doivent être adressées par courriel à chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org.

IV. Dispositions proposées pour l'organisation de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

13. La Directrice exécutive propose aux États membres, pour examen, les dispositions et le calendrier présentés dans l'annexe à la présente notification.

A. Bureau

14. Conformément à l'article 27 du règlement intérieur, le Bureau du Comité des représentants permanents se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, qui sont élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat pour un mandat de deux ans. Comme stipulé à l'article 18, les cinq membres du Bureau font conjointement office de vice-présidents supplémentaires du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Les membres du Bureau en exercice, qui ont été élus par l'Assemblée à sa première session, présideront à la conduite des travaux de la première réunion à participation non limitée.

15. La répartition géographique de l'actuel Bureau est la suivante :

Président :	États d'Afrique (Érythrée)
Vice-Présidents :	États d'Amérique latine et des Caraïbes (Costa Rica)
	États d'Europe occidentale (Serbie)
	États d'Asie-Pacifique (Bangladesh)
Rapporteur :	États d'Europe occidentale et autres États (poste vacant)
	(Note : les États-Unis d'Amérique ont été nommés en mars 2021 par les États d'Europe occidentale et autres États pour occuper ce poste)

16. Conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à l'issue de sa réunion aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau de 2021, le Comité des représentants permanents devra élire parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, un Bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, pour un mandat de deux ans courant jusqu'à la fin de la réunion du Comité qui se tiendra en juin 2023 pour préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

17. L'article 27 dispose également qu'en élisant les cinq États Membres chargés d'exercer ces fonctions, le Comité des représentants permanents veille à une représentation égale des cinq groupes régionaux au sein du Bureau. Compte tenu du principe de la répartition géographique équitable, le Bureau du Comité des représentants permanents proposé aux fins d'élection pour la période 2021–2023 est le suivant :

Président :	États d'Europe occidentale et autres États
Vice-présidents :	États d'Afrique
	États d'Amérique latine et des Caraïbes
	États d'Asie-Pacifique
Rapporteur :	États d'Europe orientale

B. Proposition d'organisation des travaux

1. Jour 1 de la réunion

18. À l'issue de consultations avec le Bureau, il est recommandé que les travaux de la réunion se déroulent essentiellement en plénière. Le premier jour de la réunion serait consacré aux points suivants : ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour) ; examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (point 2 de l'ordre du jour) ; et progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (point 3 de l'ordre du jour).

2. Jour 2 de la réunion

19. Le deuxième jour de la réunion serait consacré aux progrès de l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (point 4 de l'ordre du jour) et au rapport sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) (point 5 de l'ordre du jour). Le reste de la journée serait consacré à des débats thématiques et aux consultations sur le projet de document final.

3. Jour 3 de la réunion

20. Il est proposé que le troisième jour soit consacré aux points suivants : préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial (point 6 de l'ordre du jour) ; alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (point 7 de l'ordre du jour) ; examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 8 de l'ordre du jour) ; date et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents (point 9 de l'ordre du jour) ; élection des membres du Bureau (point 10 de l'ordre du jour) ; questions diverses (point 11 de l'ordre du jour) ; et clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour).

C. Organisation d'un débat durant la réunion

21. Il est recommandé qu'à issue de nouvelles consultations avec le Bureau, les séances de la Plénière comportent un débat sur des sujets ayant trait à l'ordre du jour provisoire ; cette innovation a pour but d'encourager la participation effective des États membres et des partenaires du Programme pour l'habitat. Ce débat devrait avoir lieu dans l'après-midi du deuxième jour de la réunion et pourrait aborder des sujets tels que le Nouveau Programme pour les villes, la préparation de la réunion de haut niveau de 2022 visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et les villes face à la pandémie de COVID-19.

D. Inscription des participants

22. Tous les participants sont invités à s'inscrire d'avance en ligne [ici](#). La participation aux séances officielles de la réunion aux fins d'examen à mi-parcours de haut niveau est réservée aux États membres, aux partenaires du Programme pour l'habitat et aux parties prenantes accréditées.

23. Des informations supplémentaires seront affichées sur le site d'ONU-Habitat [ici](#). Toute question à ce propos ou concernant l'organisation de la réunion doit être adressée à :

Mr. Chris Mensah
Secretary to the Governing Bodies
United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya
Courriel : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org
Téléphone : +254 20 762 5521/3216 ; mobile : +254 732689199

Annexe

Proposition concernant l'organisation et le calendrier de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents, 29 juin–1^{er} juillet 2021

<i>Jour et date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 29 juin 2021	Matin	1. Ouverture de la réunion <i>Déclarations régionales</i> 2. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023.
	Après-midi	3. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : a) Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ; b) Application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ; c) Réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. <i>Déclarations nationales</i>
Mercredi 30 juin 2021	Matin	4. Progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session. 5. Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19).
	Après-midi	<i>Débats thématiques</i> <i>Consultations sur le projet de document final</i>
Jeudi 1^{er} juillet 2021	Matin	6. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial. 7. Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. <i>Consultations sur le projet de document final</i>
	Après-midi	8. Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. 9. Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents. 10. Élection des membres du Bureau. <i>Adoption du document final</i> 11. Questions diverses. 12. Clôture de la réunion.